

CONCEPTION ET DESSIN FOND CADASTRAL Origine Cadastre Droits de l'Etat réservés 44 rue Charles Montreuil Immeuble Axiome 73000 CHAMBÉRY tél : 04 79 69 39 51 info@epode.eu www.epode.eu janvier 2022 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE Zone urbaine 375,10 0,04 UA1 / UA2 : centralité principale (Est / Ouest) 159,87 950,57 0,06 0,30 3,90 0,06 2,75 UB1 / UB2 : centralité secondaire (Est / Ouest) UB11 : centralité secondaire (Est) dans l'espace proche du rivage Ud : hameaux constitués Udl : hameaux constitués dans l'espace proche du rivage 287,49 10,93 28,85 12,63 2,78 3,22 22,09 Ue : secteur à vocation économique Uea : secteur Naturopôle Uey : secteur dédié aux activités économiques de type commercial Uei : secteur dédié aux activités industrielles Uez : secteur économique spécifique 4,90 0,78 Ut : secteur dédié aux hébergements touristiques et services associés Uq : secteur dédié aux équipements publics et/ou collectifs
 Type de zonage
 Surface en ha

 N
 1245,14

 A
 535,01

 U
 86,19
 Zone d'urbanisation future 1AU : secteur d'urbanisation future à court terme 2AU : secteur d'urbanisation future à long terme Zone agricole A : secteur dédié aux activités agricoles As : secteur agricole strict Ac* : secteur agricole constructible Zone naturelle N : secteur naturel et forestier NI: secteur naturel de loisir de plein air NIt : secteur naturel de loisir et d'équipement léger Nj: secteur de jardin ou de parcs Np : secteur naturel à préserver Nlq : secteur d'équipement public * 1 : économique et équipement. 2 : tourisme et patrimoine Nc*: secteur naturel constructible **Prescriptions** AP à vocation d'habitat au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU AP à vocation touristique au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU Emplacement réservé Emplacement réservé logement social/mixité sociale au titre de l'article L151-41 4° du CU Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU •••• Linéaire commercial au titre de l'article L151-16 du CU

• • • Principe d'alignement

Chalet d'alpage

Espace proche du rivage

Name littorale de 100m

Prescriptions au titre de l'article L151-19 du CU

Patrimoine lié aux infrastructures à protéger

Patrimoine économique et/ou touristique à protéger

Patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Tableau des emplacements réservés

ER03 Commune

ER04 Commune

ER08 Commune ER09 Commune

Commune

Commune

Commune Aménagement de voirie

Commune Equipement public

Zone de loisirs

Site historique

Commune Aménagement de voirie et stationnement

Cheminement mode doux

Aménagement de voirie

Aménagement de voirie

Aménagement de voirie

Via Rhôna - itinéraire cyclable

ER71 Commune Equipement public, parcours sportif, parc public, aménagement loisirs 5229

Château et grande demeure à protéger

Patrimoine agricole à protéger

Patrimoine religieux à protéger

Patrimoine urbain à protéger

Patrimoine végétal à protéger

---- Chemin et route de caractère

Petit patrimoine à protéger

Cadastre

Bâti dur

Bâti léger

Lac et rivière

Voie ferrée

Parcelle

★ Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du CU

